

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2016

À une séance ordinaire tenue le 19 septembre 2016 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller	Normand Leroux

formant quorum;

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller	Luc Leblanc
------------------------	-------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 432-09-2016
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé madame la conseillère Diane Dufour-Flynn par et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

- | | |
|--------------------|---|
| 432-09-2016 | 1- Adoption de l'ordre du jour |
| | 2- Période de questions du public (L.C.V. 322) |
| 433-09-2016 | 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 |
| | 4- <u>Règlements</u> |
| | 4.1- Consultation publique - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Lot 5 167 050 – Chemin Tracy – Zone HV 112 (Projet intégré) |

434-09-2016	4.2-	Adoption – Deuxième résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Lot 5 167 050 – chemin Tracy – Zone HV 112 (Projet intégré)
435-09-2016	4.3-	Adoption – Règlement 222-AZ-07-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Conteneurs maritimes et boîtes de camion à titre de bâtiments accessoires – Usages industrie et public
436-09-2016	4.4-	Adoption – Règlement 425-01-08-2016 – Normes de construction des infrastructures
437-09-2016	4.5-	Adoption – Règlement 344-01-08-2016 – Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux
438-09-2016	4.6-	Adoption – Règlement 375-01-08-2016 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Sauveur
439-09-2016	4.7-	Adoption – Règlement 419-B-08-2016 – Démolition d'un bâtiment exigée par la Ville
440-09-2016	4.8-	Avis de motion – Futur règlement 437-09-2016 autorisant le surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige lors d'une opération de déneigement d'un chemin public
441-09-2016	4.9-	Avis de motion – Futur règlement 438-09-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement 10-2002
442-09-2016	4.10-	Avis de motion – Futur règlement 222-01-09-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Usage pour un mini-golf et modification de la hauteur des manèges – RI 340
443-09-2016	4.11-	Adoption – Projet de règlement 222-01-09-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Usage pour un mini-golf et modification de la hauteur des manèges – RI 340
444-09-2016	4.12-	Avis de motion – Futur règlement 222-02-09-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Modification du paragraphe 254 de l'article 323 - Définition de propriété foncière
445-09-2016	4.13-	Adoption – Projet de règlement 222-02-09-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Modification du paragraphe 254 de l'article 323 - Définition de propriété foncière
446-09-2016	4.14-	Avis de motion – Futur règlement 222-03-09-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Modification des frais de parc à 10%
447-09-2016	4.15-	Adoption – Projet de règlement 222-03-09-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 – Modification des frais de parc à 10%
448-09-2016	4.16-	Avis de motion – Futur règlement 223-01-09-2016 modifiant le règlement de lotissement 223-2008 – Modification des frais de parc à 10%
449-09-2016	4.17-	Adoption – Projet de règlement 223-01-09-2016 modifiant le règlement de lotissement 223-2008 – Modification des frais de parc à 10%

- 450-09-2016 4.18- Adoption – Première résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 126, chemin du Lac-Millette– Zone CP 254
- 451-09-2016 4.19- Avis de motion – Futur règlement 439-09-2016 relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles et abrogeant le règlement 404-2014
- 452-09-2016 4.20- Avis de motion – Futur règlement SQ-04-D-2016 - Abrogation de l'article 51 – Utilisation d'un frein moteur
- 453-09-2016 4.21- Avis de motion – Futur règlement SQ-03-V-2016 – Chemin du Domaine-Saint-Sauveur - Heures de stationnement permis pour une durée de 15 minutes
- 454-09-2016 4.22- Avis de motion – Futur règlement d'emprunt 440-09-2016 – Honoraires professionnels – Conception des plans et devis et surveillance des travaux – Réfection des infrastructures de la rue Principale entre de la Gare et avenue des Seigneurs
- 455-09-2016 4.23- Avis de motion – Futur règlement SQ-05E-2016 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et les places publiques – Modification de l'annexe B – Zones interdites aux animaux dans les parcs et aires de jeux
- 456-09-2016 4.24- Avis de motion – Futur règlement SQ-04E-2016 – Modification de l'article 34.1 – Heures permises pour les travaux de construction
- 5- Soumissions**
- 457-09-2016 5.1- Adjudication – Création et production du bulletin Le Sauverois 2017
- 458-09-2016 5.2- Adjudication – Fourniture et livraison de criblures manufacturées – Hiver 2016-2017
- 459-09-2016 5.3- Adjudication – Camion 6 roues 4 X 4 avec système de transfert « roll-off » et équipement divers
- 460-09-2016 5.4- Rejet des soumissions - Travaux de ventilation et d'électricité – Garage municipal
- 6- Administration et finances**
- 461-09-2016 6.1- Liste des comptes à payer et chèques à émettre
- 462-09-2016 6.2- Autorisation de dépenses des membres du conseil
- 463-09-2016 6.3- Don – Fabrique de la paroisse de Saint-Sauveur – Accueil d'une famille syrienne
- 464-09-2016 6.4- Adoption d'une politique ADM-025 – Médias sociaux
- 465-09-2016 6.5- Autorisation de signature – Demande d'aide financière - Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
- 466-09-2016 6.6- Autorisation de signature – Demande d'aide financière - Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC)

467-09-2016	6.7-	Adhésion - Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides
	7-	<u>Sécurité publique</u>
468-09-2016	7.1-	Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 31 août 2016
	8-	<u>Travaux publics et génie</u>
469-09-2016	8.1-	Travaux de pavage 2016 – Chemin du Lac-des-Becs-Scie Ouest – Décompte #2
470-09-2016	8.2-	Travaux de réfection – Pont du chemin des Skieurs - Décompte #2
471-09-2016	8.3-	Travaux de remplacement de l'aqueduc - Chemin du Lac Millette – Décompte progressif #5
472-09-2016	8.4-	Travaux de pavage 2016 – 2e rue du Mont-Suisse – Décompte #2 – Construction Bau-Val inc.
	9-	<u>Environnement</u>
	10-	<u>Urbanisme</u> (10.1 à 10.13 : Attendu les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 6 septembre 2016)
473-09-2016	10.1-	Rue Robert, lot 5 704 107 : « Marie-Lyne Desy » - Nouvelle construction, plans 2016-112
474-09-2016	10.2-	77, avenue de l'Église : « Mariama Diaby / Claude Bourgie » - Garage détaché, plans 2016-113
475-09-2016	10.3-	139, rue Principale : « Les Petits Montagnards inc. » - Nouvelle construction, plans 2016-114
476-09-2016	10.4-	434, rue Principale : « Richard Huot » - Agrandissement, plans 2016-117
477-09-2016	10.5-	56, avenue Hochar : « Johanne Castonguay » - Rénovation, plans 2016-118
478-09-2016	10.6-	151, rue Principale : « Les Petits Montagnards inc. » - Nouvelle construction, plans 2016-119
479-09-2016	10.7-	226, chemin du Lac-Millette : « Scene Holding inc. » - Nouvelle construction, plans 2016-120
480-09-2016	10.8-	70, rue Principale : « Clinique médicale et dentaire Saint-Sauveur » - Changement de couleurs, plans 2016-121
481-09-2016	10.9-	108, rue Principale : «René Beaudoin» - Rénovation, plans 2016-122
482-09-2016	10.10-	38, avenue Filion : « Marie-Claude Thouin » - Agrandissement, plans 2016-125
483-09-2016	10.11-	50, rue Claude : « Louise Blondin » - Revêtement de la fondation, plan 2016-104
484-09-2016	10.12-	206-208, rue Principale : « Lola 45 » - Lettrage, plans 2016-123
485-09-2016	10.13-	75, avenue de la Gare, local D-7 : « La Boîte à surprises de Nicolas » - Enseigne à plat, plans 2016-124

- | | | |
|--------------------|------------|--|
| 486-09-2016 | 10.14- | Chemin des Huard, lot 5 296 643 : Frais de parcs et espaces verts |
| 487-09-2016 | 10.15- | Demande de dérogation mineure – 158, chemin des Belles-Montagnes (Période de questions sur la dérogation mineure seulement) |
| 488-09-2016 | 10.16- | Demande de dérogation mineure – Chemin de l'Héritage, lots 5 607 860 et 5 750 526 (Période de questions sur la dérogation mineure seulement) |
| 489-09-2016 | 10.17- | Demande de dérogation mineure – 51, rue Achille (Période de questions sur la dérogation mineure seulement) |
| 490-09-2016 | 10.18- | Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 août 2016 |
| | 11- | <u>Vie communautaire</u> |
| | 12- | <u>Ressources humaines</u> |
| | 13- | <u>Correspondance</u> |
| 491-09-2016 | 13.1- | Don – Campagne de financement 2016-2017 - Centre d'aide personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides (CAPTCHPL) |
| 492-09-2016 | 13.2- | Appui – Projet d'école primaire alternative publique de la MRC des Pays-d'en-Haut |
| 493-09-2016 | 13.3- | Don – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut |
| 494-09-2016 | 13.4- | Don – Gala des grands chefs Laurentides au profit de la Société canadienne du cancer |
| | 14- | <u>Points nouveaux</u> |
| | 15- | <u>Période de questions du public (L.C.V. 322)</u> |
| 495-09-2016 | 16- | <u>Levée de l'assemblée</u> |

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION 433-09-2016 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 soit approuvé, tel que déposé.

CONSULTATION PUBLIQUE
CHEMIN TRACY, LOTS 5 167 050 ET 5 167 581 À 5 167 583
PPCMOI

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

L'objectif est de permettre, pour la réalisation du projet intégré :

- une densité de 3,6 logements/hectare au lieu de 2;
- une superficie de terrain de 16 610,7 m² au lieu de 18 000 m².

Le projet de règlement vise la zone HV 112.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques, d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 434-09-2016
DEUXIÈME RÉSOLUTION
CHEMIN TRACY, LOTS 5 167 050 ET 5 167 581 À 5 167 583
PPCMOI

ATTENDU l'article 145.36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 5 mai 2014, le règlement 402-2014 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU que le conseil municipal souhaite autoriser ce projet situé en dehors du périmètre urbain;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte la deuxième résolution pour la demande de PPCMOI afin de permettre, pour la réalisation du projet intégré :

- une densité de 3,6 logements/hectare au lieu de 2;
- une superficie de terrain de 16 610,7 m² au lieu de 18 000 m².

RÉSOLUTION 435-09-2016
ADOPTION – RÈGLEMENT 222-AZ-07-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE PRÉVOIR QU'UN CONTENEUR MARITIME
ET UNE BOÎTE DE CAMION PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS À TITRE
DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes et de boîtes de camion à titre de bâtiments accessoires pour les usages des groupes « Industrie (I) » et « Service public (P) »;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juillet 2016;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique et l'adoption du second projet de règlement lors de la séance du 15 août 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-AZ-07-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de prévoir qu'un conteneur maritime et une boîte de camion peuvent être considérés à titre de bâtiment accessoire, soit adopté.

RÉSOLUTION 436-09-2016
ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 425-01-08-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 425-2015 CONCERNANT LES
NORMES DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU l'adoption du règlement no 425-2012 concernant les normes de construction des infrastructures lors de la séance du 21 septembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à ce règlement concernant les exigences requises lors d'une demande de projet, l'engagement d'un ingénieur ou d'une firme de surveillance de travaux et de contrôle de la qualité pour un chantier et la construction des culs-de-sac;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 425-01-08-2016, modifiant le règlement de zonage 425-2015 concernant les normes de construction des infrastructures, soit adopté.

RÉSOLUTION 437-09-2016
ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 344-01-08-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 344-2011 CONCERNANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR ÉLUS MUNICIPAUX AFIN
D'AJOUTER UNE INTERDICTION LORS D'UNE ACTIVITÉ DE
FINANCEMENT POLITIQUE

ATTENDU l'adoption du règlement no 344-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux lors de la séance du 18 juillet 2011;

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique a été sanctionnée le 10 juin dernier;

ATTENDU QU'il est dans l'obligation des municipalités de modifier le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux afin d'ajouter une interdiction lors d'une activité de financement politique;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 344-01-08-2016, modifiant le règlement 344-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux afin d'ajouter une interdiction lors d'une activité de financement politique, soit adopté.

RÉSOLUTION 438-09-2016
ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 375-01-08-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 375-2012 CONCERNANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE
DE SAINT-SAUVEUR AFIN D'AJOUTER UNE INTERDICTION LORS
D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE

ATTENDU l'adoption du règlement no 375-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Sauveur lors de la séance du 16 avril 2012;

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique a été sanctionnée le 10 juin dernier;

ATTENDU QU'il est dans l'obligation des municipalités de modifier le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux afin d'ajouter une interdiction lors d'une activité de financement politique;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 375-01-08-2016, modifiant le règlement 375-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Sauveur, soit adopté.

RÉSOLUTION 439-09-2016
ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 419-B-08-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE
NUMÉRO 419-2015 ET SES AMENDEMENTS AFIN QUE LA
DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT EXIGÉ PAR LA VILLE POUR DES
QUESTIONS DE SÉCURITÉ NE SOIT PAS ASSUJETTIE À
L'AUTORISATION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU les articles 148.0.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant l'adoption d'un règlement sur la démolition d'un immeuble;

ATTENDU l'adoption du règlement no 419-2015 sur la démolition d'immeuble lors de la séance du 15 juin 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir que la démolition d'un bâtiment exigé par la Ville pour des questions de sécurité ne soit pas assujettie à l'autorisation du comité de démolition;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 419-B-08-2016, modifiant le règlement 419-2015 et ses amendements afin que la démolition d'un bâtiment exigé par la Ville pour des questions de sécurité ne soit pas assujettie à l'autorisation du comité de démolition, soit adopté.

AVIS DE MOTION 440-09-2016
FUTUR RÈGLEMENT 437-09-2016
SURVEILLANT DEVANT UNE SOUFFLEUSE À NEIGE

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 437-09-2016 afin de prévoir que le Service des travaux publics et génie est autorisé à effectuer des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant à pied devant celle-ci dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, et ce, à certaines conditions.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

AVIS DE MOTION 441-09-2016
FUTUR RÈGLEMENT 438-09-2016
CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 10-2002

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 438-09-2016 afin constituer un comité consultatif d'urbanisme et d'abroger le règlement 10-2002.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

AVIS DE MOTION 442-09-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
ET SES AMENDEMENTS
USAGE MINI-GOLF ET HAUTEUR DES MANÈGES – ZONE RI 340

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur amendement numéro 222-01-09-2016 concernant l'ajout d'un usage mini-golf et la modification de la hauteur permise pour les manèges.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

RÉSOLUTION 443-09-2016
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 222-01-09-2016
222-2008 ET SES AMENDEMENTS
USAGE MINI-GOLF ET HAUTEUR DES MANÈGES – ZONE RI 340

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser l'usage de mini-golf et modifier la hauteur autorisée des manèges;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-01-09-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de permettre l'ajout d'un usage mini-golf et la modification de la hauteur permise pour les manèges, soit adopté.

AVIS DE MOTION 444-09-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
ET SES AMENDEMENTS
DÉFINITION DE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, le futur amendement numéro 222-02-09-2016 concernant la modification de la définition de propriété foncière.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

RÉSOLUTION 445-09-2016
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 222-02-09-2016
222-2008 ET SES AMENDEMENTS
DÉFINITION DE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier la définition de propriété foncière;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-02-09-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de modifier la définition de propriété foncière, soit adopté.

AVIS DE MOTION 446-09-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
ET SES AMENDEMENTS
MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, DE
TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

Madame la conseillère Julie Gratton donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, le futur amendement numéro 222-03-09-2016 concernant la modification des frais de parc.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

RÉSOLUTION 447-09-2016
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 222-03-09-2016
222-2008 ET SES AMENDEMENTS
MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, DE
TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-03-09-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de modifier la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, soit adopté.

AVIS DE MOTION 448-09-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 223-2008
ET SES AMENDEMENTS
MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, DE
TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, le futur amendement numéro 222-03-09-2016 concernant la modification des frais de parc.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

RÉSOLUTION 449-09-2016
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 223-01-09-2016
223-2008 ET SES AMENDEMENTS
MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, DE
TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de lotissement no 223-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 223-01-09-2016, modifiant le règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements afin de modifier la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, soit adopté.

RÉSOLUTION 450-09-2016
126, CHEMIN DU LAC-MILLETTE
PPCMOI

ATTENDU l'article 145.36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 5 mai 2014, le règlement 402-2014 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU la demande formulée pour l'ajout d'un usage de commerce de divertissement c6a (02), soit bar, brasserie et autre débit de boissons alcoolisées avec présentation de spectacles, excluant tout spectacle à caractère érotique;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite autoriser ce projet en prévoyant certaines conditions;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve la première résolution concernant la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 126, chemin du Lac-Millette afin de permettre l'ajout de l'usage commerce de divertissement c6a (02), soit bar, brasserie et autre débit de boissons alcoolisées avec présentation de spectacles, excluant tout spectacle à caractère érotique, conditionnellement à ce que :

- aucune terrasse ne puisse être ajoutée à l'immeuble;
- aucune fenêtre ne puisse être maintenue ouverte.

AVIS DE MOTION 451-09-2016
FUTUR RÉGLEMENT 439-09-2016
RELATIF À L'ENLÈVEMENT, AU TRANSPORT ET À LA
DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ABROGEANT LE
RÉGLEMENT 404-2014

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 439-09-2016 relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles et abrogeant le règlement 404-2014.

AVIS DE MOTION 452-09-2016
FUTUR RÉGLEMENT SQ-04-D-2016
NUISANCES ET USAGE ET EMPIÈTEMENT DES VOIES PUBLIQUES
UTILISATION DES FREINS MOTEURS

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, le futur amendement numéro SQ-04-D-2016 concernant l'abrogation de l'article 51 du règlement SQ-04-2012 et ses amendements concernant l'interdiction d'utilisation d'un frein moteur.

AVIS DE MOTION 453-09-2016
FUTUR RÉGLEMENT SQ-03-V-2016
ANNEXE E – INTERDICTION DE STATIONNER
CHEMIN DU DOMAINE-SAINT-SAUVEUR

Madame la conseillère Julie Gratton donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, le futur amendement numéro SQ-03-V-2016 concernant la modification de l'annexe E afin d'indiquer les heures où s'applique la durée de temps maximum pour le stationnement permis sur le chemin du Domaine-Saint-Sauveur entre les chemins Jean-Adam et des Perles.

AVIS DE MOTION 454-09-2016
RÉGLEMENT D'EMPRUNT –HONORAIRES PROFESSIONNELS
PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE TRAVAUX DE RÉFECTION DE
LA RUE PRINCIPALE ENTRE L'AVENUE DE LA GARE ET L'AVENUE
DES SEIGNEURS

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 440-09-2016 pour payer le coût des honoraires professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la rue Principale entre l'avenue de la Gare et l'avenue des Seigneurs et autorisant un emprunt de 325 000 \$.

AVIS DE MOTION 455-09-2016
FUTUR RÉGLEMENT SQ-05-E-2016
PROPRETÉ, SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE
ANNEXE E – PARCS ET LIEUX INTERDITS AUX ANIMAUX

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro SQ-05-E-2016 modifiant l'annexe E concernant les parcs et les lieux où il est interdit d'amener un animal.

AVIS DE MOTION 456-09-2016
FUTUR RÉGLEMENT SQ-04-E-2016
NUISANCES ET USAGE ET EMPIÈTEMENT DES VOIES PUBLIQUES
HEURES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur amendement numéro SQ-04-E-2016 concernant la modification de l'article 34.1 du règlement SQ-04-2012 et ses amendements concernant les heures pour les travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule.

RÉSOLUTION 457-09-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
CRÉATION ET PRODUCTION DU BULLETIN
LE SAUVEROIS 2017

ATTENDU l'ouverture des soumissions par voie d'invitation écrite du 6 septembre 2016 pour la création et la production du bulletin « Le Sauverois » pour 2017;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
King communications	26 978,88 \$
Érod agence créative	29 238,14 \$

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de l'environnement et responsable des communications en date du 6 septembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la plus basse soumission conforme, pour un montant de 26 978,88 \$ incluant les taxes, présentée par King communications pour la création et la production du bulletin « Le Sauverois » pour 2017, soit acceptée;

QUE la directrice du Service de l'environnement et responsable des communications soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE les sommes soient prévues au budget 2017.

RÉSOLUTION 458-09-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
FOURNITURE ET LIVRAISON DE CRIBLURES MANUFACTURÉES
HIVER 2016-2017

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques du 1^{er} septembre 2016 pour la fourniture et la livraison de criblures manufacturées pour l'hiver 2016-2017;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes)
Lafarge Canada inc.	112 859,46 \$
Bauval inc.	134 480,73 \$
Carrières Laurentiennes (Uni-Jac)	139 832,60 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie en date du 2 septembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la plus basse soumission conforme, pour un montant de 112 859,46 \$ incluant les taxes, présentée par Lafarge Canada inc. pour la fourniture et la livraison de criblures manufacturées pour l'hiver 2016-2017, soit acceptée;

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au budget 2016 et soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du budget 2017.

RÉSOLUTION 459-09-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
FOURNITURE D'UN CAMION 6 ROUES 4X4 AVEC SYSTÈME DE
TRANSFERT « ROLL-OFF » ET ÉQUIPEMENTS DIVERS

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques du 7 septembre 2016 pour la fourniture d'un camion 6 roues 4x4 avec système de transfert « roll-off » et équipements divers;

ATTENDU QUE la Ville n'a reçu qu'une seule soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes)
Globocam (Montréal) inc.	298 917,75 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie en date du 8 septembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, au montant de 298 917,75 \$ incluant les taxes, présentée par Globocam (Montréal) inc. pour la fourniture d'un camion 6 roues 4x4 avec système de transfert « roll-off » et équipements divers, soit acceptée;

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt 433-03-2016 et s'il manque des sommes, le solde pourra être puisé à même le surplus non affecté.

RÉSOLUTION 460-09-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE VENTILATION
GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques du 14 septembre 2016 pour les travaux d'électricité et de ventilation au garage municipal;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Banexco inc.	321 478,92 \$
Gestion Septem inc.	410 460,75 \$

ATTENDU QUE le montant des soumissions dépasse les sommes disponibles au règlement d'emprunt;

ATTENDU QU'il y a lieu de rejeter les soumissions déposées et de revoir le projet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE les soumissions déposées pour les travaux d'électricité et de ventilation au garage municipal soient rejetées.

RÉSOLUTION 461-09-2016
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 15 septembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 43887 à 44138) pour la période du 11 août au 14 septembre 2016, au montant de 927 028,85 \$, soit acceptée.

RÉSOLUTION 462-09-2016
AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<u>Activités</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Nombre</u>	<u>Total</u>
Le mentorat, j'en fais mon affaire	22 septembre 2016 Hôtel Le Chanteclerc	57,49 \$	1	57,49 \$
Formation – Gestion financière municipale	28 septembre 2016 Québec	800 \$	1	800 \$
Congrès de la FQM	29 et 30 septembre et 1 ^{er} octobre 2016 Québec	1900 \$	5	9 500 \$
Gala gastronomique Soupe et compagnie	7 octobre 2016	150 \$	8	1 200 \$
Souper-bénéfice François Marcil	12 octobre 2016 Restaurant Gibbys	165 \$	5	825 \$
Gala du Temple de la renommée du Musée du ski	22 octobre 2016 Mont Saint-Sauveur	125 \$	8	1 000 \$
Forum national sur la citoyenneté culturelle des jeunes Madame Julie Gratton à titre de conférencière / participante	27 septembre 2016 Québec	Frais de déplacement à rembourser		
Colloque sur la citoyenneté culturelle des petits Madame Julie Gratton à titre de conférencière / participante	15 novembre 2016 Saint-Bruno	Frais de déplacement à rembourser		

RÉSOLUTION 463-09-2016
DON – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-SAUVEUR
ACCUEIL D'UNE FAMILLE SYRIENNE

ATTENDU QU'à l'initiative de la Fabrique de la paroisse de Saint-Sauveur et dans la foulée de la guerre en Syrie qui force des millions de personnes à fuir leur pays, la Ville de Saint-Sauveur accueillera prochainement une famille syrienne composée des parents et de leurs trois enfants;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur s'était engagée à effectuer un don pour soutenir les démarches d'accueil, de prise en charge et d'accompagnement de la famille pendant une période d'une année qui sont estimées à 25 000 \$;

ATTENDU QUE la Journée parrainage qui s'est déroulée le 28 août dernier lors d'une épluchette de blé d'Inde a permis de récolter plus de 8 769 \$ pour un total de 15 269 \$ avec les dons de la Ville de Saint-Sauveur et la Municipalité de Piedmont;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur verse un don de 5 000 \$ à la Fabrique de la paroisse de Saint-Sauveur afin de contribuer aux démarches d'accueil, de prise en charge et d'accompagnement d'une famille syrienne qui viendra s'établir à Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 464-09-2016
ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

ATTENDU la recommandation de Michel Beauchemin, formateur sur la communication par les médias sociaux, de se doter d'une politique encadrant la conduite des utilisateurs;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite créer une page Facebook officielle pour la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de l'environnement et responsable des communications en date du 17 août 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la politique ADM-025 sur les médias sociaux soit adoptée.

RÉSOLUTION 465-09-2016
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
FONDS POUR L'EAU POTABLE ET
LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

RÉSOLUTION 466-09-2016
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC
VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC)

ATTENDU la mise en place d'un programme d'aide financière gouvernementale dans le cadre du Fonds chantiers Canada-Québec – volet fonds des petites collectivités;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un répondant à la Ville de Saint-Sauveur afin remplir les formulaires requis pour ce programme d'aide financière;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE M. Frédéric Thifault, trésorier, ou en cas d'impossibilité, M. Jean Beaulieu, directeur général, soient autorisés à agir à titre de répondants pour la Ville de Saint-Sauveur et sont autorisés à compléter les formulaires de demande et attester que les renseignements qui y sont inscrits sont véridiques et complets pour le programme du Fonds chantiers Canada-Québec – volet fonds des petites collectivités.

RÉSOLUTION 467-09-2016
ADHÉSION - PARTENAIRES POUR LA
RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES LAURENTIDES

ATTENDU QUE l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides a pour mission de sensibiliser, de mobiliser et d'engager les jeunes, leur famille et l'ensemble des acteurs du milieu autour de la persévérance scolaire et de la réussite éducative;

ATTENDU QUE cet organisme a pour vision d'être une référence reconnue en persévérance scolaire et en réussite éducative qui participe, par la mobilisation des acteurs concernés et par le développement d'initiatives concertées à accroître la diplomation et la qualification des jeunes du territoire;

ATTENDU la demande formulée afin que la Ville de Saint-Sauveur devienne membre de cet organisme;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur adhère à titre de membre institutionnel à l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides.

QUE le trésorier soit autorisé à compléter le formulaire et payer le montant d'adhésion 2016-2017 pour un montant de 500 \$.

RÉSOLUTION 468-09-2016
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Monsieur le conseiller Normand Leroux présente les statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois d'août 2016;

ATTENDU QU'il y a eu 28 interventions dont, entre autres, 7 entraides, 1 inondation, 2 feux de rebuts, 1 feu à ciel ouvert, 2 feux installation électrique HQ, 1 feu d'appareil électrique, 4 senteurs de fumée apparente, 2 senteurs et/ou fuites de gaz (naturel, propane, autre), 1 système d'alarme en opération, 4 alarmes annulées, 1 accident routier, 1 fils électriques dans la rue, 1 administration;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois d'août 2016.

RÉSOLUTION 469-09-2016
TRAVAUX DE PAVAGE 2016 – CHEMIN DU LAC-DES-BECS-SCIE O.
DÉCOMPTE #2

ATTENDU la résolution 155-04-2016, à la suite d'une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de pavage sur le chemin du Lac-des-Becs-Scie Ouest à Les Excavations Gilles St-Onge inc. pour un montant de 344 779,89 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 12 septembre 2016 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au budget d'opération;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Les Excavations Gilles St-Onge inc. la somme de 109 219,44 \$, taxes incluses, selon le décompte progressif numéro 2.

RÉSOLUTION 470-09-2016
TRAVAUX DE RÉFECTION – PONT DU CHEMIN DES SKIEURS
DÉCOMPTE #2

ATTENDU la résolution 205-05-2016, à la suite d'une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de réfection du pont du chemin des Skieurs à Gelco Construction inc. pour un montant de 742 738,50 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 12 septembre 2016 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au règlement d'emprunt 403-2014 et ses amendements;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Gelco Construction inc. la somme de 252 403,66 \$, taxes incluses, selon le décompte progressif numéro 2.

RÉSOLUTION 471-09-2016
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC
CHEMIN DU LAC-MILLETTE
DÉCOMPTE #5

ATTENDU la résolution 433-07-2015, à la suite d'une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de remplacement de l'aqueduc sur le chemin du Lac-Millette à Les entreprises Charles Maisonneuve inc. pour un montant de 1 560 189,82 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 13 septembre 2016 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au règlement d'emprunt 418-2015;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Les entreprises Charles Maisonneuve inc. la somme de 59 331,79 \$, taxes incluses, selon le décompte progressif numéro 5.

RÉSOLUTION 472-09-2016
TRAVAUX DE PAVAGE 2016 – 2^E RUE DU MONT-SUISSE
DÉCOMPTE #2

ATTENDU la résolution 154-04-2016, à la suite d'une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de pavage sur la 2^e rue du Mont-Suisse à Construction Bau-Val inc. pour un montant de 178 985,03 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 14 septembre 2016 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au surplus non affecté;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Construction Bau-Val inc. la somme de 9 324,06 \$, taxes incluses, selon le décompte progressif numéro 2.

RÉSOLUTION 473-09-2016
RUE ROBERT, LOT 5 704 107 : « MARIE-LYNE DESY »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2016-126

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0676 présentée le 11 août 2016 pour la propriété située sur la rue Robert, lot 5 704 107;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-126 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété située sur la rue Robert, lot 5 704 107.

RÉSOLUTION 474-09-2016
77, AVENUE DE L'ÉGLISE : « MARIAMA DIABY/CLAUDE BOURGIE »
GARAGE DÉTACHÉ, PLANS 2016-113

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0677 présentée le 11 août 2016 pour la propriété du 77, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-113 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 77, avenue de l'Église.

RÉSOLUTION 475-09-2016
139, RUE PRINCIPALE : « LES PETITS MONTAGNARDS INC. »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2016-114

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0694 présentée le 22 août 2016 pour la propriété du 139, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-114 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 139, rue Principale, conditionnellement à ce que la toiture soit de couleur gris foncé.

RÉSOLUTION 476-09-2016
434, RUE PRINCIPALE : « RICHARD HUOT »
AGRANDISSEMENT, PLANS 2016-117

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0704 présentée le 23 août 2016 pour la propriété du 434, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-117 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 434, rue Principale.

RÉSOLUTION 477-09-2016
56, AVENUE HOCHAR : « JOHANNE CASTONGUAY »
RÉNOVATION, PLANS 2016-118

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0605 présentée le 9 août 2016 pour la propriété du 56, avenue Hochar;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-118 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 56, avenue Hochar.

RÉSOLUTION 478-09-2016
151, RUE PRINCIPALE : « LES PETITS MONTAGNARDS INC. »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2016-119

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0203 présentée le 27 avril 2016 pour la propriété du 151, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-119 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 151, rue Principale.

RÉSOLUTION 479-09-2016
220-226, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « SCENE HOLDING INC. »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2016-120

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0594 présentée le 21 juillet 2016 pour la propriété du 220-226, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-120 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 220-226, chemin du Lac-Millette, conditionnellement à la décision du comité de démolition autorisant la démolition du bâtiment.

RÉSOLUTION 480-09-2016
70, RUE PRINCIPALE : « CLINIQUE MÉDICALE ET
DENTAIRE ST-SAUVEUR
CHANGEMENT DE COULEURS, PLANS 2016-121

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0721 présentée le 29 août 2016 pour la propriété du 70, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-121 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de peinture pour la propriété du 70, rue Principale.

RÉSOLUTION 481-09-2016
108, RUE PRINCIPALE : « RENÉ BEAUDOIN »
RÉNOVATION, PLANS 2016-122

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0374 présentée le 1^{er} septembre 2016 pour la propriété du 108, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-122 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 108, rue Principale.

RÉSOLUTION 482-09-2016
38, AVENUE FILION : « MARIE-CLAUDE THOUIN »
AGRANDISSEMENT, PLANS 2016-125

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0178 présentée le 26 août 2016 pour la propriété du 38, avenue Filion;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-125 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 38, avenue Filion.

RÉSOLUTION 483-09-2016
50, RUE CLAUDE : « LOUISE BLONDIN »
REVÊTEMENT DE LA FONDATION, PLAN 2016-104

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0610 présentée le 11 juillet 2016 pour la propriété du 50, rue Claude;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-104 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 50, rue Claude.

RÉSOLUTION 484-09-2016
206-208, RUE PRINCIPALE : « LOLA 45 »
LETRAGE, PLANS 2016-123

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0682 présentée le 15 août 2016 pour la propriété du 206-208, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-123 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 206-208, rue Principale.

RÉSOLUTION 485-09-2016
75, AVENUE DE LA GARE, LOCAL D-7 : « LA BOÎTE
À SURPRISES DE NICOLAS »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2016-124

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0692 présentée le 19 août 2016 pour la propriété du 75, avenue de la Gare, local D-7;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 septembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-124 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 75, avenue de la Gare, local D-7, conditionnellement à ce que l'enseigne soit installée en projection et non à plat sur le mur.

RÉSOLUTION 486-09-2016
LOTISSEMENT : CHEMIN DES HUARDS, LOT 5 296 643
FRAIS DE PARCS ET ESPACES VERTS

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour le lot 5 296 643, situé sur le chemin des Huards, et d'accepter en paiement la somme de 8 024 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux).

RÉSOLUTION 487-09-2016
158, CHEMIN DES BELLES-MONTAGNES
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU l'avis public publiée le 31 août 2016;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} août 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 110.16° du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre l'implantation d'un nouveau garage en marge avant à une distance de 6,05 m de la ligne de lot au lieu des 9 m requis à la grille des usages et normes de la zone HV 113.

RÉSOLUTION 488-09-2016
CHEMIN DE L'HÉRITAGE, LOTS 5 607 860 ET 5 750 526
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU l'avis public publiée le 31 août 2016;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} août 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure aux articles 43 et 44 du règlement de lotissement no 223-2008, afin de permettre :

- le raccordement des deux rues proposées au chemin de l'Héritage déjà existant, dont la pente de rue est 12 % au lieu de 5 % (article 43);
- pour le lot 5 607 860, un rayon inférieur à 6 m pour les coins des emprises de la rue proposée à la limite du lot 5 607 861 (article 44);
- pour le lot 5 750 526, de tracer un rayon extérieur de la courbe de 90 m au lieu des 180 m requis (article 44).

Ces propriétés sont situées dans la zone HV 115.

RÉSOLUTION 489-09-2016
51, RUE ACHILLE
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU l'avis public publiée le 31 août 2016;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} août 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure aux articles 110, 111 et 113 ainsi qu'à la grille des usages et normes de la zone H 315 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser :

- les marges de la maison, soit la marge avant de 5,69 m, la marge avant secondaire de 5,87 m ainsi que la marge arrière de 2,57 m au lieu de 6 m ;
- les marges des galeries, soit la galerie avant de 3,77 m, la galerie avant secondaire de 3,54 m et la galerie arrière de 3,88 m au lieu de 4 m.

Cette propriété est située dans la zone H 315.

RÉSOLUTION 490-09-2016
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois d'août 2016 par;

ATTENDU QU'au mois d'août 2016, il y a eu 85 permis de délivrés pour un total de 1 839 389 \$, comparativement à 110 permis et 3 254 689 \$ pour août 2015, soit un total à date pour l'année 2016 de 17 040 876 \$ comparativement à 33 629 939 \$ pour la même période en 2015. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en août 2016 est de 3, soit un total à date de 35 pour l'année, comparativement à 42 en 2015 et 31 en 2014 à la même période.

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois d'août 2016.

RÉSOLUTION 491-09-2016
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
CENTRE D'AIDE PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES ET
HANDICAPÉES PHYSIQUES LAURENTIDES (CAPTCHPL)

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Centre d'aide personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides (CAPTCHPL);

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 200 \$ au Centre d'aide personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides (CAPTCHPL).

RÉSOLUTION 492-09-2016
DEMANDE D'APPUI
PROJET D'ÉCOLE PRIMAIRE ALTERNATIVE

ATTENDU la réception d'une demande d'appui pour le projet d'une école primaire alternative publique dans la MRC des Pays-d'en-Haut intégrée dans la Commission scolaire des Laurentides;

ATTENDU la demande d'appui formulée par le comité fondateur de ce projet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur appuie dans leurs démarches les membres du comité fondateur du projet d'école primaire alternative publique de la MRC des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION 493-09-2016
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET
DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut dans le cadre de leur activité tournoi de golf/circuits de vélo 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 200 \$ à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION 494-09-2016
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
GALA DES GRANDS CHEFS LAURENTIDES

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière dans le cadre du Gala des grands chefs Laurentides pour l'événement qui se tiendra à l'hôtel Chanteclerc, le 11 novembre 2016, au profit de la Société canadienne du cancer;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimentement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 250 \$ à la Société canadienne du cancer – Gala des grands chefs Laurentides.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION 495-09-2016 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire